



MISE EN SERVICE DES MOLOKS®

Les autorités communales et le SEOD informent la population de la mise en service des conteneurs semi-enterrés <u>pour les déchets ménagers incinérables</u> dès le :

MERCREDI 27 septembre 2017

A partir de cette date, tous les dépôts autres que dans les moloks® ne sont plus autorisés. Cela concerne également les conteneurs 800 litres contenant des sacs taxés.

L'utilisation des installations est autorisée uniquement les jours ouvrables de 06h00 à 20h00. Merci de tenir compte du voisinage en évitant les bruits dans la mesure du possible.

Pour des questions de logistique, chaque usager est prié de se rendre sur le site de collecte le plus proche de chez lui.

Deux moloks se trouvent à l'entrée Ouest du village, à proximité du hangar SIS.

Un autre se trouve à l'extrémité du pont du Vevie, au bout de la rue du Petit Bâle.





OBLIGATION D'UTILISER SEULEMENT DES SACS OFFICIELS SEOD TAXES DE :

17 - 35 - 60 - 110 litres

IL N'Y A AUCUN CHANGEMENT POUR LES CONTENEURS A PUCES (TAXE AU POIDS)

Pour les autres types de déchets. vous trouverez toutes les informations utiles sur le mémodechets® ou sur le site internet de votre commune et sur le site internet SEOD.

En cas de questions vous pouvez vous adresser au bureau communal.

MERCI PAR AVANCE POUR VOTRE COOPERATION.